



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 25 JUIN 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°661

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Annie Brault. Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

Les présentes parutions sont données à titre indicatif et ne seront entérinées qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère.

U15

D1	D2	D3	
MONTEES LIGUE	MONTE EN D1	MONTE EN D2	MONTE EN D2
GP VHD U16 R2 St MARCELLIN U15 R2 GP Vézeronce- Huert-Dolomieu 2 (GP VHD conserve sa place en D1)	RACHAIS 2 CROLLES VALLEE DE LA GRESSE CHIRENS ST ANDRE LE GAZ VINAY ISLE D'ABEAU	GIERES 2 RACHAIS 3 SASSENAGE SEYSSINET 2 MANIVAL 2 N D MESSAGE LA SURE FARAMANS	LA COTE St ANDRE 2 CREYS-MORESTEL ISLES D'ABEAU 2 CREMIEU MOS3R 3 MONESTIER RO-CLAIX

LIGUE	D1	D2	
DESCENTE EN D1	DESCENTES EN D2	DESCENTES EN D3	
	USVO	FC2A	
	VALLEE DU GUIERS	PONT DE CLAIX	
		TULLINS	
		LA MURETTE 3	
		CHATTE	
		DEUX ROCHERS 2	
		GP CHABONS-OYEU 2	
		LCA FOOT 38	
		ESTRABLIN	

Courrier du Club du Gpt Chabons Oyeu :

Demande de ne pas évoluer pour la saison 2024/2025 en D1.

Cette équipe évoluera pour la saison 2024/2025 en D2.

Pour définir les meilleurs seconds, application de l'article ci-dessous :

En application de l'article 3 : Matches aller-retour.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes de poules différentes, le classement s'effectue comme suit :

1. Par le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués par l'équipe.
2. En cas de nouvelle égalité au quotient du nombre de buts inscrits par le nombre de matchs.
3. En cas de nouvelle égalité du plus faible quotient du nombre de buts encaissés par le nombre de match.

Termine meilleurs seconds :

Crolles : 25 points : 10 = quotient 2.5.

St André le Gaz 23 points : 10 = quotient 2.3.

Article 1 :

Moirans ; 19 points : 10 = quotient 1.9

Nivolas : 19 points : 10 = quotient 1.9

Article 2 :

Moirans : buts pour 28 : 10 = quotient 2.8

Nivolas : buts pour 28 : 10 = quotient 2.8

Article 3 :

Moirans : buts contre 20 : 10 = quotient 2

Nivolas : buts contre 21 : 10 = quotient 2.1

Moirans évoluera en D1 en lieu et place du Gpt Chabons Oyeu.

BUOSI. Bernard : 06 74 25 85 94

U17

Montées et descentes saison 2023/2024.

D1	D2	D3	
MONTE LIGUE	MONTE EN D1	MONTE EN D2	
MOS 3R 1	LCA FOOT 38	ST MARTIN D'HERES 2	
	SUD ISERE FC	CLAIX	
MOS 3R 2 (MOS 3R conserve sa place en D1)	TOUR ST CLAIR FC	ST MARTIN D'URIAGE	
	GP VEZERONCE HUERT DOLOMIEU	SURE	
		ENT ECBF- ETANGS	
		LCA FOOT 38 2	
		UNIFOOT	
		VALLEE DE L'HIEU	
		REVENTIN	
		ENT GONCELIN PAYS D'ALLEVARD	

LIGUE	D1	D2	
DESCENTE EN D1	DESCENTES EN D2	DESCENTES EN D3	
SEYSSINS 1	ECHIROLLES 2	SEYSSINET	
	MANIVAL 2	CROLLES	
	NIVOLAS V CS 1	ENT ST HIL TOUVET GRESIVAUDAN	
	FC 2A 1	DEUX ROCHERS	
		CHIRENS	
	SEYSSINS 2	NOTRE DAME DE MESSAGE	
		ST MAURICE EXIL	
		COTE ST ANDRE	
		DOMARIN	
		CESSIEU	
		VALLEE DU GUIERS	

Pour définir les meilleurs seconds, application de l'article 3 ci-dessous :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes de poules différentes, le classement s'effectue comme suit :

1. Par le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués par l'équipe.
2. En cas de nouvelle égalité au quotient du nombre de buts inscrits par le nombre de matchs.
3. En cas de nouvelle égalité du plus faible quotient du nombre de buts encaissés par le nombre de match.

Article1 :

Ent Goncelin Pays d'Allevard 22 points : 10 = quotient 2,2

Bouvesse : 22 points :10 = quotient 2,2

Article 2 :

Ent Goncelin Pays d'Allevard : Buts pour 37 : 10 = **quotient 3,7**

Bouvesse : Buts pour 31 : 10 = quotient 3,1

Responsable DAN MARCHAL 0624792638

U20

Rectificatif des montées et descentes à l'issue de la saison 2023/2024.

Accession en ligue : Echirolles 2

Maintiens : Vallée de la Gresse1, Tour St Clair 1, Domarin 1, Rachais 1, Gpt Vézeronce-Huert-Dolomieu 1, Eybens 2, et FC 2A.

Descentes en D2 : St Marcellin 1, GP Artas-Charantonay-OND, La Côte St André, USVO Grenoble.

Accessions de D2 : MOS 3R 3, GP Balmes Isère- Lauzes 1, **Nivolas.**

SENIORS

Artas-Charantonay 2 ne peut pas monter en D3, présence de la une en D3.

9 MONTEES D4 EN D3

VILLENEUVE 2
ASIEG 2
ES MISTRAL
ST LATTIER
LIERS
ST GEOIRE EN VALDAINE
ESTRABLIN 2
VILLEFONTAINE 2
TURCS VERPILLIERE

17 DESCENTES D4 EN D5

PAYS ALLEVARD	ST ANDRE LE GAZ 3
VERSOUD 2	ASP BOURGOIN
USVO GRENOBLE 2	ISLE D'ABEAU 2
SASSENAGE 3	BEAUVOIR
LCA FOOT 38 2	CHEYSSIEU
VOREPPE 2	OND 2
ASCOL FOOT 38	RUY-MONTCEAU 2
VELANNE	EYZIN-ST SORLIN
TULLINS 2	

3 MONTEES R3

SEYSSINET 2
TOUR ST CLAIR 2
SEYSSINS

6 DESCENTES R3 EN D1

LA COTE ST ANDRE
ST ANDRE LE GAZ
CROLLES-BERNIN
VALLEE DE LA GRESSE
ESTRABLIN
ST MAURICE L'EXIL

6 DESCENTES D1 EN D2

ECHIROLLES 2
VALLEE DU GUIERS
VEZERONCE-HUERT
ASIEG
GIERES
USVO

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT